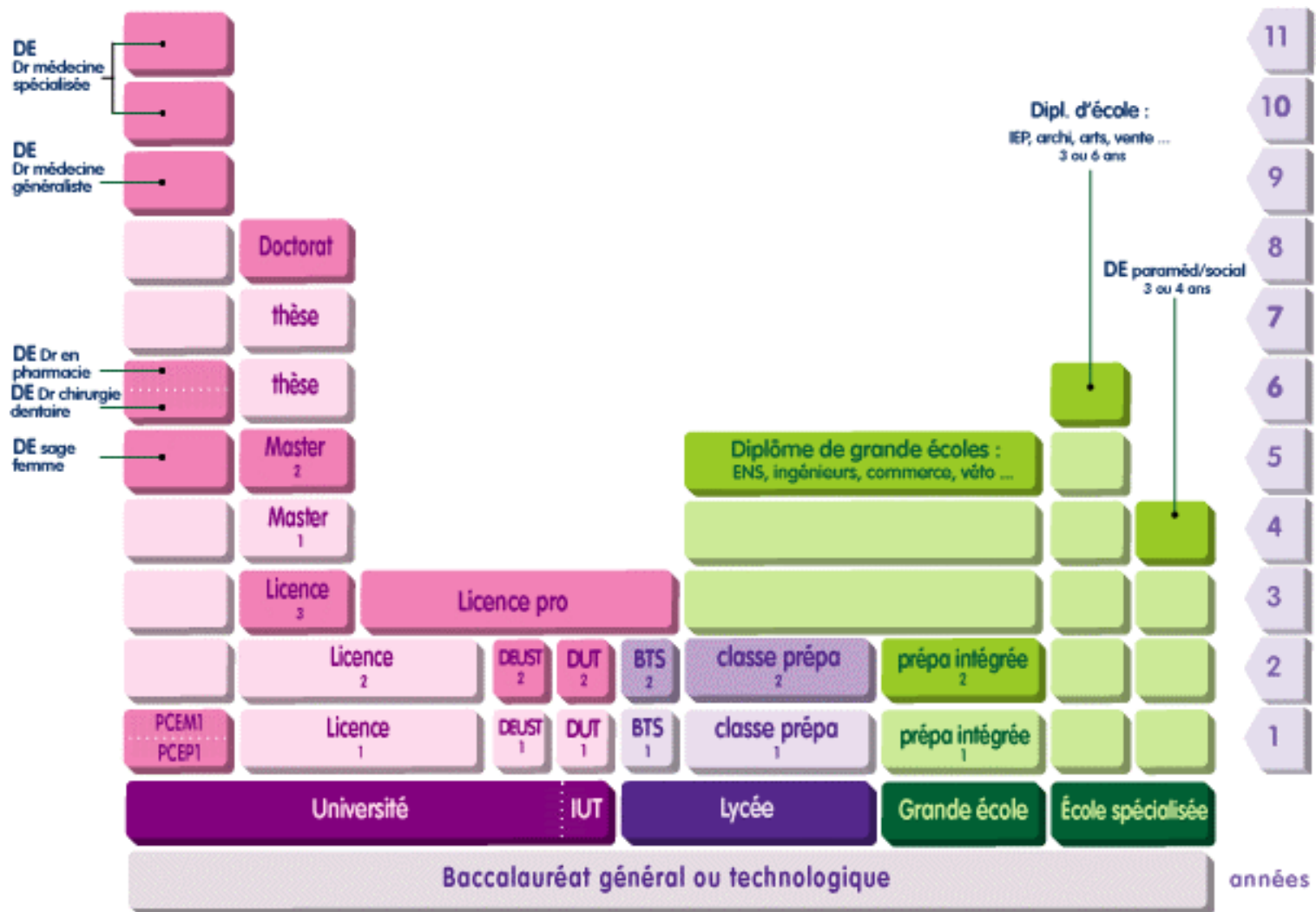


L 'orientation
après le Baccalauréat

ParcourSup



➔ www.terminales2017-2018.fr : un espace en ligne dédié

- > Découvrir les filières de formation de l'enseignement supérieur
- > Comprendre le contenu des formations, les connaissances et compétences attendues
- > Découvrir des métiers et les parcours jusqu'à l'insertion professionnelle
- > Connaître les caractéristiques des filières les plus demandées (STAPS, Droit, Psychologie, PACES...) et les opportunités des filières d'avenir

TERMINALES 2017/2018
5 ÉTAPES pour mon parcours dans l'enseignement supérieur

onisep MON ORIENTATION EN LIGNE.FR

ÉTAPE 1 ÉTAPE 2 ÉTAPE 3 ÉTAPE 4 ÉTAPE 5

J'explore les possibles

- Que faire avec mon bac ?
- Check list de l'orientation
- Info métiers
- Info filières
- Schéma des études après le bac

Je découvre les formations de l'enseignement supérieur
Découvrir

J'approfondis certaines filières pour éclairer mes choix
Découvrir

Je souhaite en parler
Découvrir

Je précise ce que je vais demander
Découvrir

© MEN - MESRI - ONISEP 2017

➔ La plateforme : www.parcoursup.fr

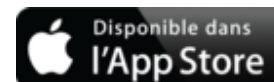
dès le 15
janvier

- > 15 janvier 2018 : ouverture
- > 22 janvier 2018 : **inscription puis début de saisie des vœux avec une adresse mail valide et régulièrement consultée**
- > Contact : possibilité d'envoyer un message au service académique d'information et d'orientation, lequel répond aux questions des élèves qui rencontrent des difficultés techniques pendant leur session

➔ L'application Parcoursup

- > Pour **recevoir sur son portable toutes les notifications et alertes** durant la procédure
- > en version Android

et iOS



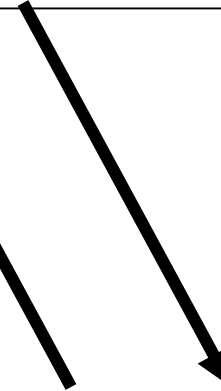
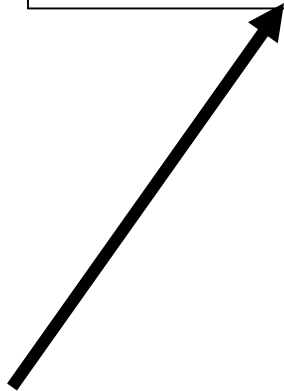
N'oubliez pas de télécharger l'application

ParcourSup

LYCEE
D'ORIGINE

ELEVE

ETABLISSEMENT
D'ACCUEIL



Calendrier

ParcourSup

Etape 1. **Intentions d'orientations – Avant le CC du 1^{er} trimestre/semestre**

(Echange(s) autour de la « fiche dialogue »)

Etape 2. **Saisie des vœux post-bac du 22 janvier au 13 mars 2018**

(**10 vœux max** et plus de classement des vœux à réaliser)

(autour du 15 janvier : accès des lycéens aux « attendus » de chaque formation)

ParcourSup

Etape 3. **Confirmation des vœux avant le 31 mars.**

Instruction des vœux lors du CC du 2nd trimestre.

Formulation d'un avis et envoi des « fiches avenir »

Etape 4. **Examen des vœux** par les établissements d'enseignement supérieur du **4 avril au 18 mai**

ParcourSup

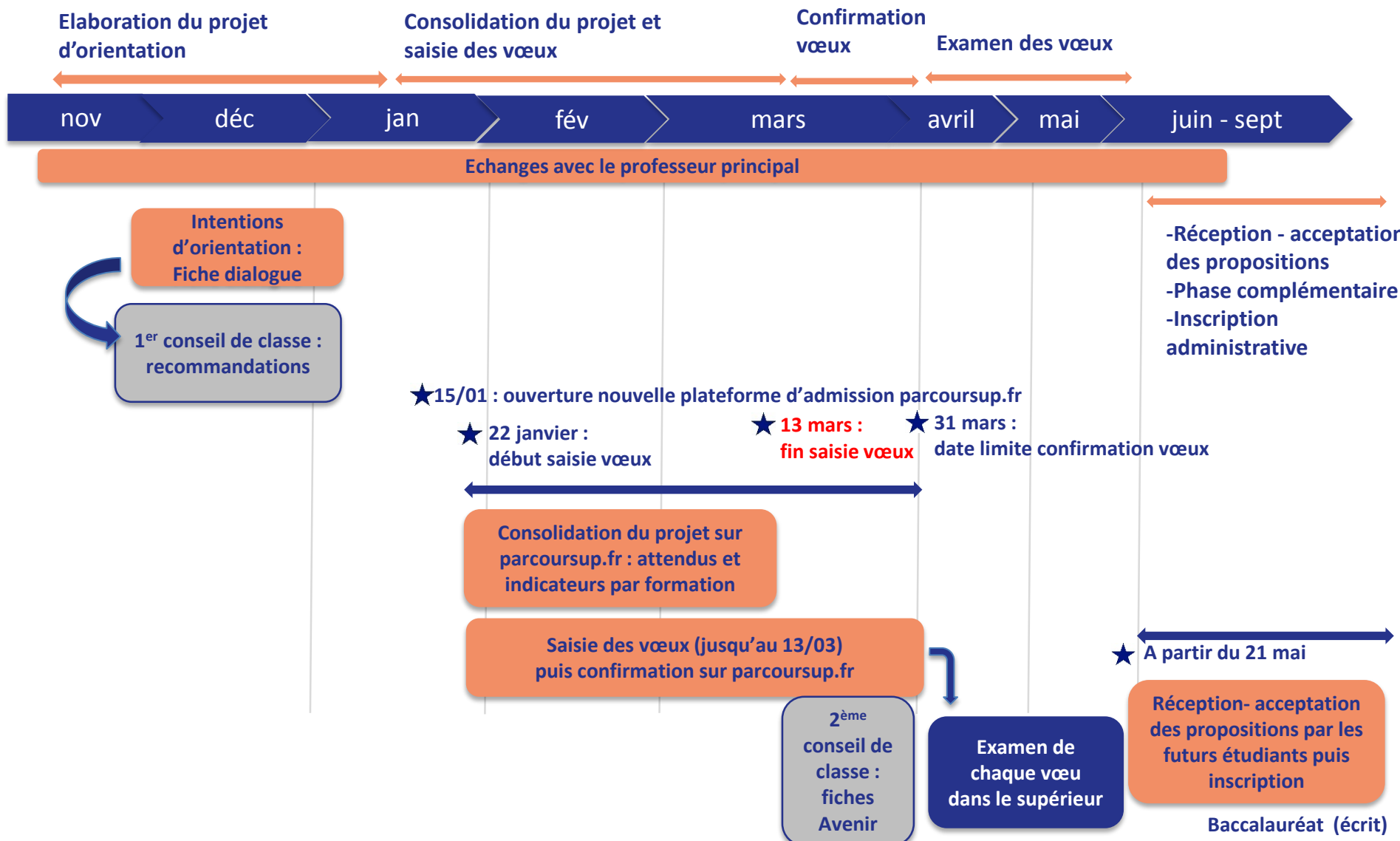
Etape 5. **A partir du 21 mai** : réponse des Etablissement d'Enseignement Supérieur.

Les lycéens ont une semaine pour confirmer au fur et à mesure des réponses.

Arrêt de la procédure pendant les épreuves du baccalauréat

Etape 6. **Juillet-Septembre**: procédure complémentaire et commission d'accès à l'enseignement supérieur.

Etape 7. Fin des affectations : **21 septembre**



Saisie des vœux

Saisie des vœux
du 22 janvier
au 13 mars

➔ **Des vœux moins nombreux, réellement souhaités par le candidat, qui sont le fruit de sa réflexion avec l'équipe pédagogique**

- > les élèves peuvent formuler **jusqu'à 10 vœux**
- > ils peuvent **choisir** des formations sélectives (CPGE, BTS, DUT, écoles...) et non sélectives (licences, PACES) dans leur académie ou en-dehors
- > les vœux ne sont **pas classés**, ils doivent donc être souhaités et **motivés** : saisie obligatoire de la motivation sur la plateforme Parcoursup
- > Les élèves **décrivent en quelques lignes les formations qui ont leurs préférences** parmi les formations envisagées : ces précisions ne sont pas transmises aux établissements mais sont des informations importantes pour aider le candidat à trouver une formation si aucun de ses vœux n'a reçu une réponse positive

Jusqu'au
31 mars

➔ Pour que les vœux saisis deviennent définitifs sur Parcoursup, les lycéens doivent :

- > compléter leur dossier pour chaque vœu : saisie du projet de formation motivé, document(s) à joindre via la plateforme
- > confirmer leurs vœux

➔ Date limite de confirmation des vœux : 31 mars

- > si un vœu n'est pas confirmé après le 31 mars, le vœu est supprimé

Rappel : impossible de saisir de nouveaux vœux après le 13 mars

Réponses
à partir du 21 mai

Cas des formations sélectives : réponses possibles (à partir du 21 mai)

- 1) **OUI** (avec demande de confirmation)
- 2) **En attente** (avec connaissance du rang)
- 3) **NON**

Cas des formations non sélectives : réponses possibles (à partir du 21 mai)

- 1) **OUI** (avec demande de confirmation)
- 2) **OUI SI** (profils jugés fragiles. Inscription obligatoire à un parcours adapté : stage de perfectionnement, tutorat etc...)
- 3) **En attente** (avec connaissance du rang) **puis NON si plus de place** (cas des filières sous tension : STAPS/DROIT/PACES/PSYCHO)

Réponses aux
propositions à partir du
21 mai

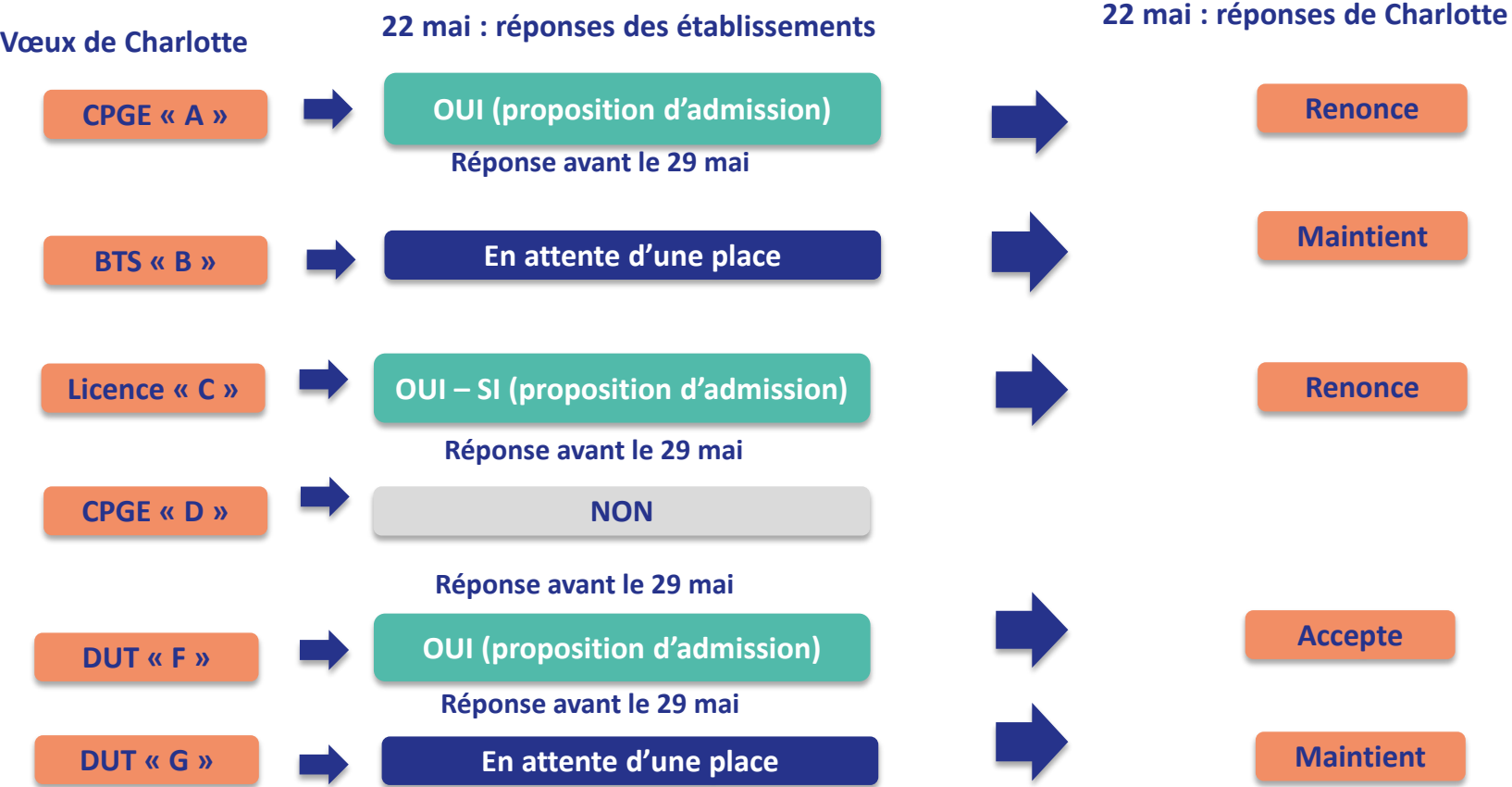
➔ Quelles règles pour accepter les propositions (ou y renoncer) ?

> Le délai pour accepter une proposition d'admission (ou y renoncer) est de :

- 7 jours jusqu'au 25 juin
- 3 jours du 26 juin au 20 août
- 1 jour à partir du 21 août
- Au-delà : la place est libérée pour un autre candidat

Un exemple

→ Charlotte a fait 6 vœux, tous confirmés. Le 22 mai, elle prend connaissance des décisions des établissements



➔ **Le 28 mai, Charlotte reçoit une nouvelle proposition d'admission pour le DUT « G », vœu maintenu en attente :**

Etat des vœux de Charlotte
au 27 mai

BTS « B »

En attente d'une place

DUT « F »

OUI (proposition d'admission)

DUT « G »

En attente d'une place

Charlotte reçoit une nouvelle
réponse le 28 mai

28 mai : réponses de
Charlotte

Renonce

Renonce

OUI (proposition d'admission)

Accepte

Réponse avant le 4 juin

Charlotte
s'inscrit en
DUT « G »

- Il ne lui reste plus qu'à s'inscrire administrativement au DUT « G » une fois les résultats du bac connus.

Formations

hors

ParcourSup

- ➔ **La très grande majorité des établissements d'enseignement supérieur sont proposés dans parcoursup.fr**
- ➔ **Certaines formations sont proposées hors parcoursup.fr (liste non exhaustive)**

Les formations hors parcoursup.fr

- Université Paris Dauphine
- Sciences Po Paris et IEP (Instituts d'études politiques)
- Certaines écoles paramédicales et sociales
- Certaines écoles supérieures d'art
- Certaines écoles de commerce
- Certaines écoles d'ingénieurs
- Certaines écoles privées des arts appliqués, de gestion, notariat, transport, secrétariat ...

Pour s'inscrire dans ces formations :

- > **contacter directement ces établissements**
- > **vérifier les modalités d'admission**
- > **démisionner de la procédure [Parcoursup](https://parcoursup.fr)**